



## Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

**Monsieur SACRÉ Jean-Claude**

Etaient présents : MM. SACRÉ Jean-Claude – SCAER JANNEZ Régine - BELLEC Olivier – TANGUY Michel - LE GAC Muriel – NAVINER Patrice – BOITTIN-BARDOT Elisabeth - DERVOUOT Dominique – BORDENAVE Stéphanie - DION Michel - HEMON Franck - DROAL Nelly – NERRIEC Yvan – FLOCH ROUDAUT Rachel - NIVEZ Jean-Paul – JAFFREZIC Christiane - QUEMERE Marcel - JOLLIVET Patricia – ROBIN Yves – VOISIN Valérie – BENARD Yolande - LE GUILLOU Marthe – LE THOER André – LANCIEN Peggy.

**formant la majorité des membres en exercice.**

**MAIRIE  
DE  
TRÉGUNC**

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Maire-Pierre RIVIERE à Régine SCAER JANNEZ
- Véronique ORVOEN à Muriel LE GAC
- Nathalie LE TEXIER à Michel TANGUY
- Hervé GENTIN à Yolande BENARD
- René CANTIE à Marthe LE GUILLOU

Date de convocation : 17 janvier 2014

Madame Peggy LANCIEN est nommée secrétaire de séance.

**ACQUISITION  
D'UNE PROPRIÉTÉ  
25 BIS RUE DE  
SAINT-PHILIBERT**

Nombre de Conseillers  
En exercice :..... 29  
Nombre de présents :.....24  
Nombre de votants : .....29

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
Le caractère exécutoire de cet acte  
transmis au représentant de l'Etat et  
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Rennes dans un délai de  
deux mois.

Madame SCAER JANNEZ, Adjointe au Maire, indique que par décision en date du 19 décembre 2013, et en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal au Maire, la Commune a exercé son droit de préemption dans le cadre de la vente de la propriété bâtie cadastrée AC n° 86, située 25, bis rue de Saint-Philibert à Trégunc. Cette opération foncière correspond aux objectifs inscrits dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU débattu lors du conseil municipal du 29/06/2012 et à la stratégie foncière communale en matière de logement locatif social

Le prix d'achat est de 125 000 €, conformément à l'avis des Domaines en date du 19/12/2013. Les frais relatifs à ces acquisitions seront intégralement supportés par la Commune.

Il est envisagé que la gestion de cette maison et sa location soit confiée au CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette acquisition et autorise Monsieur Le Maire à signer les différents documents liés à cette opération.

Le plan de situation est joint en annexe à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20140129-DE14240114B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2014  
Publication : 30/01/2014

A Trégunc, le 27 janvier 2014

LE MAIRE  
Jean-Claude SACRÉ

